



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°337/2019

**OBJET : Locaux :
convention d'occupation
du domaine
départemental**

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille dix neuf, et le 12 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Suite à la mise en vente de l'immeuble loué 18 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault et au départ des autres syndicats, le Conseil départemental a proposé au Syndicat d'occuper une partie du bâtiment 11 cours de la Chicane à Clermont l'Hérault.

Le montant de la location et du forfait de charges des 80.32m² s'élève à un total annuel de 7045€ TTC.

Ce contrat est consenti pour une durée de 3 années, renouvelable tacitement pour la même durée.

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes du projet de la convention d'occupation du domaine départemental,

AUTORISE Madame la Présidente :

- A signer cette convention d'occupation dans les conditions ci-dessus décrites qui prendra effet le 1 janvier 2020,
- A prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
le 12 décembre 2019

La Présidente

Marie PASSIEUX

